

Art. 1 – Dénomination et objet du Raiffeisen Molconcours 2025

La Banque Raiffeisen s.c., (dénommée ci-après « **organisateur** ») ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-20128 organise **pendant la période du 20 janvier au 14 juin 2025** un concours de dessin gratuit et sans obligation d'achat dénommé « Raiffeisen Molconcours 2025 » à l'événement « Molconcours ».

Dans le cadre du **Raiffeisen Molconcours 2025**, l'organisateur permet aux participants de tenter leur chance afin de gagner plusieurs gains.

L'action est limitée au territoire luxembourgeois.

Art. 2 – Conditions de participation (participants individuels)

La participation au **Raiffeisen Molconcours 2025** est ouverte à toutes les personnes physiques (dénommée ci-après « **participants** ») :

- Âgées entre 4 et 20 ans (au moment de la participation) ;
- Bénéficiant de l'accord préalable du représentant légal pour les mineurs ;
- Client ou non de l'organisateur ;
- Être inscrit à un établissement scolaire luxembourgeois.

Sont définies les catégories suivantes :

- Cycle 1 (4/5 ans) ;
- Cycle 2 (6/8 ans) ;
- Cycle 3 (9/10 ans) ;
- Cycle 4 (11/12 ans) ;
- Lycée (13/20 ans).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

Art. 3 – Principe du Raiffeisen Molconcours 2025**3.1 - Organisation pratique**

Le **Raiffeisen Molconcours 2025** est organisé par niveau :

- Un niveau « de présélection », où les dessins sont jugés par un jury composé d'employés Raiffeisen ;
- Un niveau « national », où les dessins sont jugés par un jury composé d'artistes et d'enseignants ;
- Un niveau « international », où les dessins sont jugés par un jury composé de représentants des 6 pays organisateurs.

3.2 – Récupération du dépliant et de la feuille de dessin

Les participants peuvent récupérer le dépliant du **Raiffeisen Molconcours 2025** et la feuille de dessin A3 :

- Après de leur enseignant ;
- En faisant la demande par email à molconcours@raiffeisen.lu ;

- En remplissant le formulaire en ligne.

3.3 – Remise du dessin

Pour participer au **Raiffeisen Molconcours 2025**, les participants doivent remettre leur dessin en respectant les conditions suivantes :

- Dépôt du dessin avant le 21 avril 2025 par courrier postal au service Communication de Banque Raiffeisen s.c. à l'adresse suivante : 4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange ;
- Format A3 du dessin ;
- Pour un dessin numérique, fournir une version scannée du dessin final et du bulletin de participation ainsi qu'une capture d'écran illustrant une étape intermédiaire du processus de création, à envoyer à molconcours@raiffeisen.lu ;
- Remplissage lisible de tous les champs du bulletin de participation ;
- Réponse en lien avec le thème imposé : « Ton monde digital ».

Les participants ayant rempli les formalités ci-avant participent automatiquement au **Raiffeisen Molconcours 2025**. Les dessins pour lesquels il manque les mentions obligatoires suivantes : nom, prénom, date de naissance du participant, nom, prénom et signature du parent ou du représentant légal seront considérés comme nuls et non avenus.

Art. 4 – Détermination des gagnants

Les dessins remis à l'organisateur seront jugés de la manière suivante :

- Au niveau « **de présélection** », le jury désigne 2 500 gagnants sur la totalité des dessins reçus.
- Au niveau « **national** », le jury désigne 50 grands gagnants (10 gagnants par catégorie dont un gagnant qui remporte la 1^{ère} place nationale) sur les 2 500 gagnants « de présélection ».
- Au niveau « **international** », les dessins des cycles 2, 3, 4 et de la catégorie Lycée ayant gagné la 1^{ère} place nationale sont soumis au jury international. Les dessins du cycle 1 ne participent pas au niveau « international ».

Les jurys, neutres, appliqueront pour cela les critères suivants : impression d'ensemble, autonomie, originalité, imagination, force d'expression. Les décisions du jury sont sans appel. Le recours aux tribunaux est exclu. En envoyant leur dessin, les participants assurent qu'ils l'ont dessiné eux-mêmes (qu'ils en sont les auteurs) et cèdent le droit de publication à l'organisateur.

La détermination des gagnants « **de présélection** » sera effectuée les 7 et 8 mai 2025 au siège social de l'organisateur. La détermination des gagnants **nationaux** sera effectuée le 22 mai 2025 au siège social de l'organisateur. La détermination des gagnants **internationaux** sera effectuée du 26 au 28 juin 2025 dans les locaux de Raiffeisen Bank, à Vienne.

Art. 5 – Lots

5.1 – Gadgets

Chaque participant se verra remettre un gadget lors de la remise de son dessin :

- Participants âgé(e)s de 4 à 12 ans : un buff ;
- Participants âgé(e)s de 13 à 20 ans : une gourde.

5.2 Lots au niveau « de présélection »

Pour les **cycles 1** au **Lycée** :

- Dessins présélectionnés : une médaille

5.3 Lots au niveau « national »

Pour les **cycles 1** au **Lycée** :

- 1^{ère} place : Une boîte créative contenant des ustensiles de dessin ainsi qu'une boîte exclusive composée de produits uniques créés ou sélectionnés par Monsieur Jacques Schneider, Ambassadeur du Raiffeisen Molconcours 2025.
- Les 9 gagnants restants de chaque catégorie : Une boîte créative contenant des ustensiles de dessin ainsi qu'une boîte exclusive composée de produits uniques créés ou sélectionnés par Monsieur Jacques Schneider, Ambassadeur du Raiffeisen Molconcours 2025.

Pour la catégorie **Lycée**, le 1^{er} prix de cette catégorie comporte également la possibilité de partir à la finale internationale qui a lieu du 26 au 28 juin 2025 dans les locaux de Raiffeisen Bank, à Vienne (sous réserve d'acceptation du représentant légal).

5.4 Lot au niveau « international »

Au niveau « international », une récompense honorifique est décernée à tous les gagnants internationaux.

Art.6 – Contacts des gagnants

6.1 – Les gagnants « de présélection »

Les participants des cycles 1 au Lycée reçoivent une médaille qui symbolise que leur dessin a été présélectionné par le Jury « de présélection ». Leur dessin et leur prix (la médaille) leur seront remis à partir du 2 juin par leur enseignant dans leur l'école.

6.2 – Les gagnants nationaux

Les gagnants nationaux reçoivent une médaille, un certificat et une lettre leur annonçant qu'ils ont gagné un prix et doivent s'inscrire à la remise des prix via un formulaire en ligne sur notre site internet pour récupérer leur prix et leur dessin.

6.3 – Les gagnants internationaux

Les gagnants internationaux des cycles 2 à 4, recevront leur prix par courrier postal. Le gagnant international de la catégorie Lycée se verra remettre son prix à la remise internationale. En cas d'absence, l'organisateur contactera le gagnant international afin de convenir des modalités de récupération de son prix.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Art. 7 – Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du **Raiffeisen Molconcours 2025** seront traitées par Banque Raiffeisen s.c., 4 rue Léon Laval L-3372 Leudelange dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel.

Pour plus d'informations quant au traitement des données à caractère personnel, veuillez consulter la Notice d'information en matière d'évènements, de jeux et de concours disponible sur le site internet de la Banque dans la rubrique [Protection des données](#).

Les données demandées dans le formulaire doivent toutes être renseignées afin de permettre au participant de participer au concours de dessin et d'être contacté.

Les participants peuvent, pour toute question ou pour exercer leurs droits, s'adresser au Chargé de Protection des Données, Banque Raiffeisen, BP 111 L-2011 Luxembourg ou par e-mail à : charge-de-protection@raiffeisen.lu, sans préjudice de leur droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données.

Art. 8 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer le **Raiffeisen Molconcours 2025** s'il s'avère que son bon déroulement ne peut être assuré suite à des événements non-influencables par lui.

Art. 9 – Réclamations

Toute réclamation au sujet du présent **Raiffeisen Molconcours 2025** pour quelque raison que ce soit, devra être envoyée par lettre recommandée, au plus tard jusqu'au 30 juin 2025 à l'adresse de l'organisateur. Aucune autre réclamation ne sera acceptée.

Art. 10 – Acceptation du règlement

La participation au **Raiffeisen Molconcours 2025** implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Art. 11 – Force majeure

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le **Raiffeisen Molconcours 2025** devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce serait faite sur le site www.raiffeisen.lu.

Art. 12 – Avenants au règlement

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le **Raiffeisen Molconcours 2025** sur le site www.raiffeisen.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

Art. 13 – Poursuites judiciaires

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder.

Art. 14 – Droit applicable et tribunaux compétents

Les relations entre l'établissement bancaire et les participants sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg sont seuls compétents en cas de litiges.